

## SIGNATURE DU CONTRAT AVEC SOPHIE VIGUIER POUR LE REPAS DE LA SEMAINE BLEUE

Décision n° 2024-159

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L.2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition d'une animation chant et karaoké avec la société « La Soffe » représentée par Sophie Viguier, 46 rue Romain Rolland 91700 Sainte Geneviève des bois

**CONSIDERANT** la volonté de la Municipalité d'organiser une animation durant le repas des retraités pour la Semaine Bleue des Séniors,

### DECIDE

**DE SIGNER** le contrat avec Sophie Viguier pour la société « La Soffe » afférent à la prestation du mercredi 16 octobre 2024 à la salle Gérard Philippe pour le repas des retraités de la semaine bleue.

**D'AUTORISER** le paiement de ladite prestation d'un montant de 300€ (trois cents euros) payable au moyen d'un chèque à l'issue de la prestation, frais de déplacement, sonorisation et charges sociales inclus (hors SACEM payables directement par chèque bancaire, par l'employeur).

**INSCRIT** aux dépenses du budget communal au chapitre 011.

Il sera rendu compte au conseil municipal, à sa prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,  
Le 17/09/2024



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération